

a 61073

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

CONFERENCE INTER-REGIONALE  
SUR LE PALUDISME POUR LES REGIONS  
DE LA MEDITERRANEE ORIENTALE ET  
DE L'EUROPE



WHO/Mal/163.18 ✓  
30 mai 1956

FRANCAIS SEULEMENT

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME DE LUTTE ANTIPALUDIQUE  
EN SYRIE<sup>1</sup>

1. Etat actuel de la lutte antipaludique dans le pays

- 1.1 Population du pays, récemment estimée : 3 535 000 (1953).
- 1.2 Nombre d'habitants vivant dans les régions impaludées : 1 150 000.
- 1.3 Statistiques de morbidité et de mortalité par paludisme pour les derniers quinze ans : Pas de données.

Le paludisme n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.

- 1.4 Population totale directement protégée contre le paludisme en 1953, par une quelconque des méthodes de lutte : 245 000.
- 1.5 Régions dont la population était directement protégée en 1953 :  
  
Oasis de Damas, Plateau du Hauran (200 000 habitants, protégés par le Gouvernement); Région d'Homs (40 000 habitants, protégés par l'équipe OMS).
- 1.6 Données détaillées dans l'annexe I.
- 1.7 Informations sur l'évaluation des résultats de la campagne :  
  
Pas de données.
- 1.8 Toutes informations disponibles sur les améliorations d'ordre général qui peuvent avoir résulté de la campagne antipaludique :  
  
Pas de données.

---

<sup>1</sup> D'après les données disponibles dans la Section du Paludisme, aucun rapport n'ayant été soumis par le Gouvernement.

## 2. Organisation et méthodes du programme actuel, et formation du personnel

### 2.1 Organisation

Le Directeur du Département des maladies endémiques est également Chef du Service antipaludique.

Il existe actuellement 2 centres antipaludiques, l'un à Homs et l'autre à Alep, qui disposent chacun d'un laboratoire.

### 2.2 Méthodes de lutte antipaludique

2.2.1 Le traitement des maisons par les insecticides à effet rémanent est la seule méthode employée.

2.2.2 Les médicaments ne sont pas utilisés dans les campagnes de lutte. Pour le traitement des malades, on emploie principalement la quinine.

### 2.3 Formation du personnel

Le Centre antipaludique d'Homs forme le personnel employé dans les travaux de lutte antipaludique.

## 3. Plans d'avenir

Le programme d'éradication du paludisme, s'étendant sur cinq ans, a été approuvé par le Parlement et commencera cette année.

Années 1954-1955

1. Superficie du territoire couvert par la lutte : Pas de données.
2. Nombre de maisons d'habitation ou autres locaux traités : Pas de données.
3. Population directement protégée (c'est-à-dire habitant dans les locaux aspergés) :

1954	260 000
1955	240 000.
4. Population protégée par d'autres méthodes de contrôle : 0.
5. Nombre de pulvérisations par année : 1.
6. Insecticides et leurs préparations employés : Pas de données.  
Total annuel de la consommation : Pas de données.
7. Dose moyenne d'insecticide par mètre carré pour chaque pulvérisation :  
DDT (calculé comme DDT technique) : 2,0 g.
8. Types de pulvérisateurs utilisés :  
Pulvérisateurs à pression Hudson
9. Immeubles traités : Maisons d'habitation et étables.
10. Superficie moyenne traitée lors de chaque opération, par habitant directement protégé :

1954	85 mètres carrés
1955	60 mètres carrés.
11. Coût des opérations de pulvérisation
  - 11.1. Coût total par année : Pas de données.
  - 11.2. Pourcentage de la somme totale dépensée pour les produits insecticides :  
Pas de données.
  - 11.3. Coût annuel par tête de la population directement protégée par les insecticides à effet rémanent :  
Pas de données.
12. Coût éventuel des opérations de contrôle par d'autres méthodes de lutte contre les anophèles : 0.
13. Coût éventuel des opérations de contrôle par la prophylaxie médicamenteuse : 0.

Année 1954

Les données ci-après ne concernent que les opérations de pulvérisation effectuées par l'équipe de l'OMS dans les régions d'Homs et de Lattaquié pendant l'année 1954.

1. Superficie du territoire couvert par la lutte : 1 542 km<sup>2</sup>.
2. Nombre de maisons d'habitation ou autres locaux traités : 13 252.
3. Population directement protégée (c'est-à-dire habitant dans les locaux aspergés) : 68 648.
4. Population protégée par d'autres méthodes : 0.
5. Nombre de pulvérisations par année : 1.
6. Insecticides et leurs préparations employés : Total annuel de la consommation :  
DDT 75 % (poudre mouillable) : 10 233 kg.
7. Dose moyenne d'insecticide par mètre carré pour chaque pulvérisation :  
DDT (calculé comme DDT technique) : 2,0 g.
8. Types de pulvérisateurs utilisés :  
Hudson "Xpert" et Galeazzi.
9. Immeubles traités : Maisons d'habitation et étables.
10. Superficie moyenne traitée lors de chaque opération, par habitant directement protégé : 54 m<sup>2</sup>.
11. Coût des opérations de pulvérisation
  - 11.1 Coût total par année : L.S. 54 868. (US \$15 456).
  - 11.2 Pourcentage de la somme totale, dépensée pour les produits insecticides :  
L.S. 22 103 = 40,3 %.
  - 11.3 Coût annuel par tête de la population directement protégée par les insecticides à effet rémanent : L.S. 0,8 (US \$0,22).
12. Coût éventuel des opérations de contrôle par d'autres méthodes de lutte contre les anophèles : 0.
13. Coût éventuel des opérations de contrôle par la prophylaxie médicamenteuse : 0.